

Oujda, le 22/02/2024

Avis

Suite à leur admission sur titre, les médecins résidents (session 2024), doivent se présenter le **Samedi 24 Février de 9h à 13H** à la Direction Générale du Centre Hospitalo- Universitaire Mohammed VI-Oujda, Division des Ressources Humaines et de Développement Continu, munis des pièces citées ci-dessous :

Les pièces constituant le Dossier des résidents contractuels

- 6 extraits d'acte de naissance (originaux) ne dépassant pas trois mois ;
- 6 Copies légalisées de la Carte d'Identité Nationale Format A4 ;
- 6 Copies légalisées du Diplôme de Doctorat ;
- 2 Attestations d'inscription à la 1^{ère} année de Résidanat récupérer auprès de la FMPO ;
- 2 Attestations d'inscription à l'ordre des Médecins ;
- 1 Note d'affectation récupérer auprès de la FMPO
- 3 Engagements légalisés à Servir le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale, à récupérer auprès de la Division des Ressources Humaines et Développement Continu ;
- 4 Photos d'identité ;
- 2 Casiers Judiciaires et 2 Fiches anthropométriques ;
- 2 chèques Barrés et une attestation de RIB ;
- 2 Fiches de renseignements à récupérer auprès de la DRHDC ou du site CHU (<http://www.chuoujda.ma>) ; qui doivent être remplies par les intéressés.

Les pièces constituant le Dossier des résidents bénévoles

- 4 extraits d'acte de naissance (originaux) ne dépassant pas trois mois ;
- 4 copies légalisées de la Carte d'Identité Nationale Format A4 ;
- 3 Photos d'identité ;
- 3 Copies légalisées du diplôme de Doctorat (ou Instance de thèse) ;
- 2 Attestations d'inscription à la 1^{ère} année de Résidanat récupérer auprès de la FMPO ;
- 1 Note d'affectation récupérer auprès de la FMPO
- 2 Casiers judiciaires et 2 fiches anthropométriques ;
- 2 Chèques barrés et une attestation de RIB ;
- 2 Fiches de renseignements à récupérer auprès de la DRHDC ou du site CHU (<http://www.chuoujda.ma>) ; qui doivent être remplies par les intéressés.

Il est a noté que tout dossier déposé hors délais à des répercussions sur sa régularisation. *R*

Le Directeur



Oujda, le 22 Février 2024

Avis

Suite à leur réussite au concours d'internat, les médecins internes (session 2024), doivent se présenter **le samedi 24 Février 2024 de 9h à 13h** à la Direction Générale du Centre Hospitalo-Universitaire Mohammed VI-Oujda, Division des Ressources Humaines et de Développement Continu, munis des pièces citées ci-dessous :

Les pièces constituant le Dossier des internes :

- 4 extraits d'acte de naissance (originaux) ne dépassant pas trois mois ;
- 4 Copies légalisées de la Carte d'Identité Nationale Format A4 ;
- 4 Attestations d'inscription et de scolarité à récupérer auprès de la FMPO ;
- 2 Photos d'identité ;
- 2 Casiers Judiciaires et 2 Fiches anthropométriques ;
- 2 chèques Barrés et une attestation de RIB ;
- 2 Fiches de renseignements à récupérer auprès de la DRHDC ou du site CHU (<http://www.chuoujda.ma>) ; qui doivent être remplie par les intéressés.

Il est à noter que tout dossier déposé hors délai à des répercussions sur sa régularisation. *E.R*

Le Directeur



PHOTO

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE LA SANTE ET DE LA PROTECTION SOCIALE
CENTRE HOSPITALIER MOHAMMED VI
OUJDA

FICHE DE RENSEIGNEMENT

Nom et prénom :
..... الاسم العائلي و الشخصي

Prénom Père.....

Nom Prénom Mère.....

P.P.R : C.I.N :

Adresse actuelle :

.....

E-mail :

Date et lieu de naissance.....

Tel fixe : GSM :

Grade : Echelle : Echelon :

Spécialité :

Service : Fonction :

Situation familiale: Célibataire Divorcé (e) Veuf (ve) Marié(e)

Nom et Prénom du conjoint :

Conjoint : Employé Administration :
Au foyer

Couverture Médicale du conjoint : Mutuelle :CNSS :

Nombre d'enfants :

<u>Prénom</u>	<u>Date de naissance</u>	<u>Scolarité</u>	<u>Infirmité</u>
-.....
-.....
-.....

Mutuelle :

N° d'affiliation : N° d'immatriculation :

Diplôme : Intitule Diplôme.....